

Nombre de conseillers

présents : 24
votants : 28
en exercice : 29

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 19 juin 2017 à 18h30

N° 29-04-17

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Didier MILHAU ; Christine MAURASIN ; Gilles FAGES ; Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Yves YORILLO ; Régine RENAULT ; Pierre SANTORI ; Ghislaine RAYNAUD ; Jacqueline PATROUX ; Isabelle JOLIBOIS ; Angélique PIEDVACHE ; Julien RIBOT ; Claudette PYBOT ; Christian THUAU ; Lydia AUBERT ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Jean-Pierre CIRES ; Monique CAYROL.

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Lionel MUNOZ par Yves YORILLO ; René ATTARD par Catherine MENA ; Serge DEIXONNE par Jean Claude MATHIEU ; Sylvie LETIENT par Marcel CAMICCI.

Absent : Frédéric GRANGER.

I. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : Informations sur les décisions prises.

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal lors de la séance du 29 août 2014.

37/2017 : Commande d'équipement de tir pour la police municipale avec SECURITE TIR EQUIPEMENT pour un montant de 2 368.80 € TTC.

38/2017 : Commande de travaux d'éclairage public au stade municipal avec SPIE pour un montant de 13 224 € TTC.

39/2017 : Contrat d'entretien du groupe électrogène avec VDELEC pour un montant de 1 186.56 € TTC pour 2 ans.

40/2017 : Contrat d'entretien de l'onduleur du groupe électrogène avec VDELEC pour un montant de 1 260 € TTC pour 2 ans.

41/2017 : Commande d'ampoules éclairage public avec C.C.L. pour un montant de 2 270.52 € TTC.

42/2017 : Commande de travaux de remplacement de la climatisation du gymnase annexe avec EURL CATHALA Julien pour un montant de 19 949.57 € TTC.

43/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec Association Groupe G63 pour un montant de 1 600 € T.T.C.

44/2017 : Contrat d'animation pour le 24 juin 2017 avec « PAT MUSIC » pour un montant de 630 € T.T.C.

45/2017 : Contrat d'animation pour le 11 août 2017 avec « PAT MUSIC » pour un montant de 630 € T.T.C.

46/2017 : Contrat d'animation pour le 18 août 2017 avec « PAT MUSIC » pour un montant de 630 € T.T.C.

47/2017 : Contrat d'animation pour le 25 août 2017 avec « PAT MUSIC » pour un montant de 630 € T.T.C.

48/2017 : Contrat d'animation pour le 13 juillet 2017 avec SARL JCL PRODUCTION : « Babato Gipsy Rumba » pour un montant de 2 922.35 € T.T.C.

49/2017 : Contrat d'animation pour le 14 août 2017 avec SARL JCL PRODUCTION : « Emile et Image » pour un montant de 18 568 € T.T.C.

50/2017 : Contrat d'animation pour le 14 août 2017 avec SARL JCL PRODUCTION : « Les Lovely's 80 pour un montant de 1 846.25 € T.T.C.

51/2017 : Contrat de prestation musicale pour le 23 juin 2017 avec VIA LYRICA pour un montant de 700 € T.T.C.

52/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec KORE PERCUS pour un montant de 600 € T.T.C.

53/2017 : Contrat d'animation pour le 12 août 2017 avec Association Aux sons des guitares Groupe Compas pour un montant de 1 300 € T.T.C.

54/2017 : Contrat d'animation pour le 21 août 2017 avec Association Abcdivertissements : « Starskie et Hutchie » pour un montant de 600 € T.T.C.

55/2017 : Contrat d'animation pour le 31 juillet 2017 avec Association Abcdivertissements : « Le Boulet » pour un montant de 600 € T.T.C.

56/2017 : Contrat d'animation pour le 17 juillet 2017 avec Association Vigatanes i Barretina pour un montant de 350 € T.T.C.

57/2017 : Commande de fourniture et pose d'un ensemble de menuiserie pour la Piscine avec Menuiserie MONTEIRO pour un montant de 3 074.50 € TTC.

58/2017 : Commande de travaux armoire électrique du gymnase avec MARES SA pour un montant de 2 956.80 € TTC.

59/2017 : Contrat de mission d'étude structure pour le renforcement du mur de soutènement rue portail d'aval avec LISEC pour un montant de 2 196 € TTC.

60/2017 : Commande d'équipement radio pour les services municipaux avec DATA HERTZ pour un montant de 9 564 € TTC.

61/2017 : Commande d'un lave-linge pour la Crèche municipale avec ETS VIVER et FILS pour un montant de 1 499.99 € TTC.

62/2017 : Commande de lampes torches pour la police municipale avec COMPTOIR INDUSTRIEL ET DE SECURITE pour un montant de 1 386.72 € TTC.

63/2017 : Convention de participation financière pour la formation groupée CACES avec COMMUNE DE PEYRIAC DE MER pour un montant de 108.33 € TTC.

64/2017 : Commande d'habillement pour la police municipale avec COMPTOIR INDUSTRIEL ET DE SECURITE pour un montant de 2 019 € TTC.

65/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec J.P. BOURREL pour le groupe « LES TONTONS GIVRES » pour un montant de 1 732.42 € T.T.C.

66/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec COMPAGNIE JEUX D'OC pour un montant de 780 € T.T.C.

67/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec R. SERRA pour le groupe « DUO CARVEL » pour un montant de 220 € + GUSO

68/2017 : Commande d'un drapeau de cérémonie avec ETEND'ART pour un montant de 1 420.80 € TTC.

69/2017 : Commande de travaux de remplacement de carte de commande du chauffe-eau du gymnase avec ETS VIVER et FILS pour un montant de 1 124.40 € TTC. et option de remplacement du bloc gaz et bougie d'allumage pour un montant de 1 101.50 € TTC

70/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec CIRQUE POUR TOUS pour un montant de 900 € TTC

71/2017 : Contrat d'animation pour le 28 juillet 2017 avec Association YAQAD pour un montant de 700 € TTC

72/2017 : Contrat d'animation pour le 27 mai 2017 avec Association ROCKIN7 pour un montant de 600 € TTC

73/2017 : Contrat d'animation pour le 26 mai 2017 avec la formation PARADISE CITY pour un montant de 504.60 € + GUSO

74/2017 : Contrat d'animation pour la Crèche et le RAM pour le 13 juin 2017 avec SMARTFR pour un montant de 400 € TTC (200 € Crèche, 200 € RAM)

75/2017 : Commande de gravillons pour les jeux d'enfants du jardin public avec S.A.R.A.T.P. pour un montant de 2 167.20 € TTC

76/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec Association ATOMES PRODUCTIONS « BARBATRUC » pour un montant de 1 700 € TTC

77/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec Société FRANCE D PROD pour un montant de 1 000 € TTC

78/2017 : Contrat d'animation pour le 08 août 2017 avec JCL PRODUCTIONS « Nathalie SANTAINÉ » pour un montant de 633 € TTC

79/2017 : Contrat d'animation pour le 23 juillet 2017 avec Association ATOMES PRODUCTIONS « Mickaël Sourd Quartet » pour un montant de 900 € TTC

80/2017 : Contrat d'animation pour le 23 juillet 2017 avec Association LAS SOLILES « BANAN'N JUG » pour un montant de 900 € TTC

81/2017 : Contrat d'animation pour le 22 juillet 2017 avec Société ABRICOT COMMUNICATION « TRIO Denis Campini Jazz » pour un montant de 700 € TTC

82/2017 : Commande de calculatrices pour les élèves de CM2 de l'école primaire avec INTERMARCHE pour un montant de 1 296.90 € TTC.

83/2017 : Commande de travaux de réfection du sol de la salle Etang Boyé avec CARO D'OC pour un montant de 13 749 € TTC.

84/2017 : Contrat d'animation pour le 23 juillet 2017 avec Association ATOMES PRODUCTIONS « David COSTA » pour un montant de 1 300 € TTC

85/2017 : Contrat d'animation pour le 22 juillet 2017 avec Groupe MENPHIS BLUES COMBO pour un montant de 900 € TTC

86/2017 : Contrat d'animation pour le 05 août 2017 avec Association ZOOKA SAMBA pour un montant de 500 € TTC

87/2017 : Contrat d'animation pour le 22 juillet 2017 avec entreprise LE CHINOIS JAZZ MANOUCHE « YORGUI LOEFFLER » pour un montant de 3 000 € TTC

88/2017 : Vente de la concession n° 1204 du cimetière communal

89/2017 : Commande de travaux de climatisation de la cantine Maison Loisirs et Culture avec EIRL CATHALA Julien pour un montant de 4 683.60 € TTC.

90/2017 : Marché public de travaux espaces publics vieille ville Tranche Ferme avec SAS TP 66 pour un montant de 277 787.95 € H.T. soit 333 345.54 € T.T.C.

91/2017 : Commande remise en état de la porte et fenêtre Maison du Roy avec MENUISERIE DU ROUSSILLON pour un montant de 1 020.63 € TTC.

92/2017 : Commande de menuiserie 2^e étage Mairie (fenêtre et œil de bœuf) avec MENUISERIE MONTEIRO pour un montant de 2948 € TTC.

Le Conseil prend acte de ces décisions.

II. Convention de partenariat IDEAL

Dans le cadre de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, l'association I.D.E.A.L (Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral), propose un partenariat local avec la commune de Sigean pour fournir des supports pédagogiques à un chantier d'insertion.

IDEAL a pour objectif de conduire à un emploi stable et durable une formation qualifiante pour des personnes en situation d'exclusion professionnelle.

Les chantiers proposés sont constitués de 4 projets réalisables sur la période du 15 Avril 2017 au 31 Décembre 2019.

- 1°) Réfection du socle du monument aux morts du Jardin Public
- 2°) Délimitation à l'entrée du hameau du Lac à partir du monument aux morts
- 3°) Consolidation du lavoir du hameau du Lac
- 4°) Rejointoyage du mur en pierre situé carrefour du couchant

La commune prend en charge l'achat et l'approvisionnement de l'ensemble des matériaux nécessaires et elle met à disposition d'IDEAL un local conforme à l'article R 4228-5 du code du travail.

Voté à l'unanimité.

III. Convention de partenariat chantiers jeunes

Dans le cadre de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne des chantiers jeunes sont mis en place durant les vacances scolaires. Ces chantiers consistent en l'emploi pendant les vacances scolaires de 8 à 12 jeunes (50 % issus de Narbonne et 50 % des villages du Grand Narbonne, embauchés sous contrat de droit public, pour réaliser une formation d'une journée le 1^{er} jour et 20 à 40 h de travaux collectifs en fonction de la période du chantier. Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat de Ville du Grand Narbonne et participe à l'objectif de revalorisation de certains quartiers urbains et de réduction des inégalités sociales entre les territoires.

La mise en place de chantiers jeunes permet d'offrir une première expérience du monde du travail, permettant aux encadrants de repérer et mobiliser les jeunes en difficultés afin de lutter contre le décrochage, voire le basculement vers des parcours déviants en luttant contre l'inactivité des jeunes et de favoriser la mixité sociale et territoriale.

Il est proposé d'organiser une action « chantiers jeunes » du 21 Août au 1^{er} Septembre 2017.

Le chantier concerne la mise en valeur du jardin public.

Durée d'un chantier d'été : 5 jours, du lundi au vendredi de 8h00-12h00 et de 13h30-16h30.

Le financement :

La commune qui accueille le chantier doit fournir :

- les matériaux et outils inhérents au chantier (peinture, pinceaux, pierres, marteaux, etc...),
- l'encadrement technique du chantier (agent technique de la commune ou bénévole, retraité...),
- la collation de la pause (le repas du midi est à la charge des jeunes),
- une salle pour le déjeuner et les ateliers.

Le Grand Narbonne prend en charge :

- les salaires des jeunes,
- les vêtements de travail (chaussures de sécurité, combinaisons jetables, pantalons, gants de manutention, lunettes de protection, tee-shirts, casquettes...),
- l'encadrement pédagogique des jeunes (recrutement d'agents de médiation).

Voté à l'unanimité.

IV. Groupement de commandes permanent Grand Narbonne

Dans le cadre de la charte de mutualisation adoptée en Conseil Communautaire le 22/12/2016, le renforcement des liens entre collectivités du territoire et la maîtrise des dépenses publiques faisaient partie des objectifs visés.

La constitution d'un groupement de commandes permanent pour l'achat de biens et prestations de services dans diverses familles d'achat serait un moyen de rationaliser les coûts de gestion des procédures et d'améliorer l'efficacité économique de nos achats.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes permanent. Il s'agit d'un système « à la carte » qui permet une souplesse de fonctionnement. En effet l'adhésion au groupement n'emporte aucune obligation.

Avant tout lancement d'un marché, la commune sera interrogée pour savoir si elle est intéressée.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes.

Voté à l'unanimité.

V. Mutualisation observatoire fiscal avec le Grand Narbonne

Dans le cadre de la charte de mutualisation adoptée en Conseil Communautaire le 22 Décembre 2016, l'un des objectifs visés est de renforcer le lien entre les collectivités pour développer des services optimisés.

La mise en place d'un observatoire fiscal répond à cet objectif.

Il s'agit de fiabiliser l'information fiscale, d'améliorer les recettes par un travail sur les bases en relation avec les services fiscaux, et d'améliorer ainsi la justice fiscale.

Il est proposé le partage d'un logiciel de fiscalité avec à terme la mise à disposition d'un agent auprès des services fiscaux, et l'organisation de contrôles sur le terrain.

Ce logiciel « l'atelier fiscal » a été acheté par le Grand Narbonne. L'achat et la maintenance s'élèvent à 23 000 € TTC sur 4 ans. Ce coût serait pris en charge pour moitié par le Grand Narbonne, l'autre moitié serait partagée entre les communes intéressées au prorata de la population.

Dans un premier temps, il est uniquement proposé de mettre à disposition des communes qui le souhaitent ce logiciel.

Voté à l'unanimité.

VI. Autorisation permanente à la médiathèque pour désherber

Par délibération 2016/055 du 28 juillet 2016, il avait été décidé de procéder à une opération de retrait de 213 livres à la médiathèque Pierre Cochereau.

Ces opérations de désherbage ayant lieu régulièrement, il est proposé de délibérer sur une autorisation permanente d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale. L'élimination devra répondre aux conditions suivantes :

Les documents en mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète ; les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Les exemplaires en nombre trop important par rapport aux besoins ; les ouvrages éliminés pour cette raison seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou, à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Les éliminations d'ouvrages seront constatées par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrage éliminé, leur destination, avec les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Voté à l'unanimité.

VII. Mise en conformité des compétences du Grand Narbonne avec les dispositions de la loi NOTRe – Prise de la compétence GEMAPI

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 modifie l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement et prévoit que « *les communes sont compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.* »

Le législateur confie ainsi aux communes une compétence propre, dite « GEMAPI ».

La loi prévoit également le transfert obligatoire des missions qui leur reviennent au profit des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, quelle que soit leur nature.

La loi NOTRe (art.76) a reporté, au 1^{er} janvier 2018, ce transfert automatique de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre. Les communes peuvent toutefois, si elles le souhaitent, procéder au transfert de la compétence avant cette date.

La compétence GEMAPI se caractérise plus précisément par la mise en œuvre, par la commune ou le groupement compétent, de « *l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :*

- ⇒ *l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
- ⇒ *l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
- ⇒ *la défense contre les inondations et contre la mer ;*
- ⇒ *la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »*

En cas de chevauchement de périmètre ou d'inclusion de l'EPCI à fiscalité propre dans le périmètre d'un syndicat, la communauté d'agglomération a vocation à adhérer automatiquement, en lieu et place de ses communes membres, aux syndicats qui exercent déjà les missions relevant de la compétence GEMAPI, selon le mécanisme de représentation-substitution prévu à l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Enfin, selon les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de GEMAPI peuvent instituer et percevoir une taxe dont le produit est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

Le produit de cette taxe est arrêté, par l'organe délibérant, avant le 1^{er} octobre de chaque année pour application l'année suivante.

Par souci de cohérence, afin que la mise en conformité de ses statuts soit effective avant le vote, le cas échéant, de la taxe précitée, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne a décidé le 30 mars 2017 de saisir les 37 conseils municipaux des communes du territoire afin qu'ils se prononcent, dans le délai de trois mois, par délibérations concordantes, sur le transfert de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à la Communauté d'Agglomération.

Voté à l'unanimité.

VIII. Convention de partenariat Village center – Ensoya

Comme les années précédentes, il est proposé de reconduire pour la saison 2017 la convention de partenariat avec Village Center exploitant le camping Ensoya. Ce partenariat consiste à permettre l'accès gratuit à la piscine pour les clients du camping pour la période du 01/04/2017 au 30/09/2017. Ceci permet d'accentuer la qualité de la prestation du camping et d'étendre l'offre de service amenant à une croissance du taux d'occupation du camping et une

affluence plus importante des structures communales. En contrepartie de cette gratuité d'accès Village center participe aux frais de fonctionnement de la piscine.

La convention prévoit le versement de 5 000 € au titre des frais de personnel et 1 000 € au titre des frais d'achat de produits et de nettoyage des bassins.

Voté à l'unanimité.

IX. Renouvellement convention CAF pour les objectifs et le financement PSO pour le RAM de Sigean

Il est proposé de renouveler une convention avec la CAF pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2019 qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique pour le fonctionnement du RAM (Relais d'Assistance Maternelle) de Sigean.

Voté à l'unanimité.

X. Convention Commune- Département pour aménagement Avenue de Port la Nouvelle

Le projet d'aménagement de l'Avenue de Port la Nouvelle sur la RD 3009 a été validé par la Direction des Routes et des Transports du Département de l'Aude.

Il est proposé d'établir une convention d'aménagement avec le département de l'Aude pour autoriser les travaux.

Voté à l'unanimité.

XI. Adhésion à l'association Les Bavards du Net

Depuis de nombreuses années, l'association Les Bavards du Net est le support de nombreuses informations et articles sur Sigean à travers leur site Internet. C'est ainsi que le site a été consulté plus de 1.3 millions de fois ces quatre dernières années.

Il est proposé d'adhérer à cette association dont les publications répondent à un intérêt communal pour une cotisation annuelle de 50 €.

Voté à l'unanimité.

Fin de la séance à 19 h 15